



## **DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE CGT FSU SEANCE DU 05 AVRIL 2016 COMMISSION CENTRALE DE L'HYGIENE DE LA SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L ETAT**

Comme le réaffirment l'ensemble des organisations syndicales signataires du communiqué commun du 31 mars dernier dont la CGT : dans un contexte de hausse du chômage, d'explosion de la précarité et de la pauvreté, le projet loi travail EL KHOMRI va organiser une régression généralisée des droits, créer un dumping social entre les entreprises d'un même territoire et d'une même branche et aggraver les inégalités entre les salarié-es.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, ce projet de loi travail ne créerait en aucun cas les emplois pérennes nécessaires à la relance et à l'investissement.

Le gouvernement doit entendre les milliers d'étudiant-es, de lycéen-nes, de salarié-es, de privé-es d'emploi et de retraité-es mobilisés aujourd'hui et depuis le 9 mars dans la rue et dans les entreprises avec de nombreux appels à la grève.

Il doit entendre tous les citoyen-nes qui s'expriment, 70% de la population estime en effet, qu'il faut retirer le texte, qu'il n'est pas amendable, sa philosophie globale restant inchangée.

Il doit aussi entendre les agent.es de la Fonction Publique qui comme les salarié-es du privé et du public subissent les mêmes attaques.

**La casse du code du travail et la casse du statut des fonctionnaires sont liées.**

**Les atteintes menées contre le statut des fonctionnaires d'État sont nombreuses.** Depuis les années 2000 elles se multiplient : remise en cause du droit de grève avec le 30ème indivisible (une heure de grève = un jour de grève), 2010 loi mobilité fin de la sécurité de l'emploi des fonctionnaires, 2010 gel du point d'indice et plus récemment le PPCR Protocole des Parcours professionnels de carrière et de rémunération (suppression d'échelons, rallongement de carrière) amenant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques, un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations. Enfin sur la déontologie des fonctionnaires projet de loi en cours de discussion, il ne reste pas grand-chose des ambitions affichées par le gouvernement en 2013 et qui visaient, dans le cadre du 30ème anniversaire du Statut des fonctionnaires, à un renforcement des droits et garanties. Ainsi le seul texte concernant les agents de la Fonction publique examiné pendant la mandature ne revient que marginalement sur les mesures régressives votées sous Sarkozy alors même que la droite s'est lancée à nouveau dans une surenchère contre le statut.

Au moment où, à l'occasion des événements dramatiques de 2015 notre pays redécouvre l'importance de la Fonction publique au service de la cohésion nationale, les agents qui assurent au quotidien les services publics étaient en droit d'attendre une meilleure reconnaissance de leur engagement au service des citoyens. Ils étaient également en droit d'attendre des moyens matériels et humains à la hauteur des enjeux.

Et nous pouvons reprendre ce jour les termes de la déclaration liminaire faite par la CGT lors de la précédente séance de la CCHSCT du 15 décembre dernier : la loi de finances 2016 confirme les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics au titre de ce quinquennat : l'aggravation et la généralisation des politiques d'austérité, la casse des politiques publiques des services et de l'emploi public, une injustice fiscale et sociale toujours plus grande. Hier comme aujourd'hui ces politiques n'ont fait que nourrir la crise les actionnaires les marchés financiers le capital et depuis hier le PANAMA !

Ce sont ces choix politiques qui créent la situation actuelle dans la Fonction Publique tant pour les personnels, leurs lieux de travail les conditions d'exercice des missions que pour les usagers. Les thèmes abordés ce jour (bilan 2014 hygiène sécurité prévention médicale dans la Fonction Publique, bilan déploiement de l'accord RPS Risques Psychosociaux au sein des services de l'État,...) nous amènent à nous poser la question de la fiabilité des chiffres contenus dans ces rapports établis par les seules administrations sans la consultation des CHSCT concernés. Ces mêmes CHSCT souvent empêchés d'exercer leurs prérogatives d'analyse, d'enquête et de visite. Ces faits démontrent à quel point il manque de moyens et de volonté politique de construire des services publics de qualité et répondant aux besoins de l'ensemble de la population.

En raison de la mobilisation sociale de ce mardi 5 avril 2016 CGT et FSU quittent la séance et boycottent la réunion.